NL/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE LENINE (R.D.154B)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux de raccordement électrique vont être entrepris rue Lénine par la Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois, agissant pour le compte de la SADEV94– 31 rue Anatole France – 94306 Vincennes cedex,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Lénine** :

- ➢ au droit des n^{os}25 à 29 à compter **du 31 mars 2023 à 17 heures** et jusqu'**au 28 avril 2023 à 17 heures** :

- **Neutralisation de la voie de droite** : la **circulation** se fera **sur la voie de gauche** restée libre avec **limitation de vitesse à 30 km/h**
- Maintien de la **traversée piétonne provisoire** au droit du n°25
- **Neutralisation du trottoir :** les piétons seront déviés par la traversée existante au niveau du carrefour formé avec la rue Jean-Jacques Rousseau et la traversée provisoire créée au droit du n°25
- **Neutralisation des emplacements de stationnement réservé aux deux-roues,**
- **Neutralisation des emplacements de stationnement réservé aux véhicules.**

- ➢ au droit des n^{os}17 à 23 à compter **du 17 avril 2023 à 8 heures** et jusqu'**au 28 avril 2023 à 17 heures** :

- **Neutralisation de la voie de droite à l'avancement du chantier :** la **circulation** se fera la **file de gauche** restée libre avec **limitation de vitesse à 30 km/h**
- **Neutralisation du stationnement côté impair à l'avancement du chantier.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que les dispositions du présent arrêté seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :
- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois.

FAIT EN MAIRIE, LE 28 MAR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 29 MAR. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)